

le 3 Décembre 2003

Le trois décembre deux mil trois le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON Maire.

Présents : M. R. BURDERON - Mme H.C. CAEPINSEK - M. F. ALLIARY - M. A. FERRAT
 M. L. PHELIOPPEAU - M. J. MAZIERE - Mme J. HOCQUET - M. G. JOSEPH - M. B.
 BOURREAU .
 Absents : M. B. BOUCHET - M. H. ROSSIGNOL
 Monsieur Joël MAZIERE a été élu secrétaire .

ORDRE DU JOUR : Location du logement de l'ancienne école

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du départ de Mademoiselle
 PAILLET Vanessa au 1 décembre 2003.
 Il présente les candidatures à ce logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de louer le logement de
 l'ancienne école à Madame JAYAT Viviane à compter du 5 décembre 2003 au tarif en
 vigueur soit 289,77 € par mois, et autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de location.

PS : contrat de location

ORDRE DU JOUR : Prime de fin d'année à l'Agent d'entretien

A l'unanimité le conseil municipal décide d'attribuer à Monsieur BERGER Bruno, Agent
 d'entretien en CDD une prime de fin d'année de 300 €

ORDRE DU JOUR : Jouets de Noël 2003 à l'Ecole

Monsieur Le Maire informe que les jouets de Noël de l'école 2003 d'un montant de 58
 € sont à rembourser à l'APE de l'Ecole de Rougnac. Un crédit est donc nécessaire.

A l'unanimité, le conseil municipal,
 - décide la modification de crédit suivante

022 – Dépenses imprévues	-	41.00
657413 – APE ROUGNAC	+	41.00

ORDRE DU JOUR : Syndicat Intercommunal de la Fourrière

Monsieur Le Maire donne lecture des modifications des statuts du SYNDICAT
 INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE
 OÙ cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les
 modifications des statuts qui sont annexées à la présente délibération.

P.J

ORDRE DU JOUR : rapport d'activité, de l'année 2002, du S.I.A.E.P d'EDON

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de l'année 2002 du Syndicat d'eau d'EDON..

Conformément à l'article 40, codifié dans le code Général des Collectivités Territoriales aux
 articles L 5211-39 et L 5211-40, le conseil municipal en prend acte.



ORDRE DU JOUR : rapport d'activité, de l'année 2002, du S.I.A.H Bassin de la Lizonne

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de l'année 2002 du Syndicat de la Lizonne.

Conformément à l'article 40, codifié dans le code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 5211-39 et L 5211-40, le conseil municipal en prend acte.

Questions diverses .

Un commun accord d'arbre de Noël 2003 aura lieu le dimanche 21 décembre 2003 à 15 heures (7 enfants) dans la salle polyvalente.
 Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
 Ont signé les membres présents .

[Handwritten signatures and initials]